



Aide exceptionnelle de solidarité le 27 novembre : Près de 85 000 familles affiliées à la MSA en bénéficieront

Bobigny, 10 novembre 2020

Les caisses de MSA verseront l'aide exceptionnelle de solidarité aux adhérents concernés automatiquement et en une fois, le 27 novembre. Plus de 157 000 primes seront ainsi versées pour un montant global de 17 755 900 €.

Ainsi, les foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) percevront une aide de 150 €, à laquelle s'ajoute 100 € supplémentaires par enfant à charge. Sont également concernés les jeunes de 18 à 25 ans non étudiants dont le foyer est bénéficiaire d'une aide au logement.

Par ailleurs, toutes les familles bénéficiaires des aides personnalisées au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS bénéficieront d'une aide de 100 € par enfant à charge.

Au total, 84 687 foyers affiliés à la MSA sont concernés par ce dispositif.

Ces aides s'ajouteront aux aides sociales versées mensuellement toute au long de l'année, et sera versée automatiquement aux personnes qui y ont droit.